2003

JACQUES CHIRAC
(Président de 1995 à 2007)

JEAN-PAUL II
(Pontificat de 1978 à 2005)

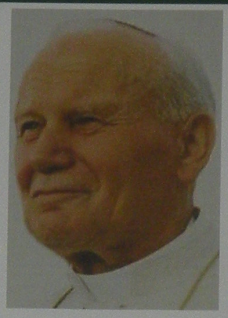

Les héros du feu

Le sapeur-pompier
de Paris en tenue de feu, 2003

Depuis la fin de l'année 2002, les sapeurs-pompiers de Paris ont tranché le pas en adoptant le textile pour l'ensemble de leur protection personnelle.

Les héros du feu

Les héros du feu — Le sapeur-pompier de Paris en tenue de feu, 2003

La plaque de casque
La couleur du pièce emblème à l'insigne de corps territoriaux le plaque du casque du sapeur-pompier de Paris. L'insigne « Sapeurs-pompiers de Paris » est remplacé en bas de la plaque dorée.

La lampe antidéflagrante
Plusieurs modèles vus été et sont encore en service au sein de l'unité. Toutefois, le concept de dotation individuelle de lampe va être progressivement remplacé par une dotation collective par engins.

Le dévidoir mobile
Au nombre de deux, ils font partie de l'armement des premiers secours d'intervention. 120 m de tuyaux de 70 mm de diamètre sont rangés sur chacun d'eux.

Les bandes rétroréfléchissantes
Une association des couleurs jaune et argent permet de créer un « contraste sécuritaire », c'est-à-dire une sorte alliance de couleurs est parfaitement visible en toutes (presque) circonstances. En effet, la couleur jaune assure une visibilité plus nette en milieu urbain. Quant au gris argenté, s'il ne nuit qu'il rend visible le mieux les modèles de bandes équipés de vêtements de cette couleur. Ce rapprochement de couleurs de une bandes permet de chacun en en allumantage du pompier. Ce jaune contraste du noir, mais surtout de pouvoir le gonfler d'un mélange de bleu, apparaît respectative moins coupée.

Des noms gravés dans la pierre

1972 ELLARD
1982 SOUTAY
1987 MARECHAL F. SAPP 1CL
1990 HUDEUX S. SAPP 1CL
1994 BELLIER L. CAPORAL
2000 BAUDRY A. CAPORAL
1998 MAIGNAN N. SOLDAT
2002 GABREAU T. SERGT
– MOTTIN R. CAPORAL
– PILORGE G. CAPORAL
– IRIGOIN M. CAPORAL
– LARMINIER D. CAPORAL

1988, la réorganisation des SDIS

Parallèlement au décret du 6 mai 1988, instituant les plans d'urgence, il est décidé une réorganisation des SDIS, les Services départementaux d'incendie et de secours qui se voient ainsi recevoir une consécration officielle. Les SDIS ont pour but de mettre à la disposition des communes qui n'ont pas de corps de sapeurs-pompiers des moyens de lutte et d'apporter des renforts en hommes et en matériels à celles qui en possèdent un. Il faut savoir qu'en France, 86 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires. Sur un total de 235 300 sapeurs-pompiers, on recense 198 250 volontaires qui couvrent 40 % du nombre d'interventions annuelles. Le SDIS assure en outre des missions de prévention et de prévision.

2000, la départementalisation

Dernière étape de la modernisation et de l'optimisation des secours, la départementalisation est effective pour l'ensemble des corps depuis le 1er janvier 2000. Désormais l'établissement public « service départemental d'incendie et de secours » comprend deux entités, le CDSP, Corps départemental de sapeurs-pompiers, et le SSSM, Service de santé et de secours médical.

Le CDSP regroupe l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et auxiliaires d'un même département sous une autorité commune. Les moyens matériels du ou des SDIS, avant la création des CDSP et ceux appartenant aux communes et aux établissements de coopération inter-communale sont regroupés et répartis suivant les besoins et la spécificité des risques.

Comment devenir sapeur-pompier ?

Le recrutement est différent selon que l'on souhaite devenir sapeur-pompier volontaire, professionnel ou militaire.
Si, pour un engagement dans un corps communal ou intercommunal, une simple information est suffisante, depuis 1992 et la départementalisation, la plupart des sapeurs-pompiers appartiennent à un corps départemental.
Le candidat doit avoir 18 ans (âge requis pour devenir agent public contractuel) et moins de 45 ans, mesurer au moins 1,60 m, être reconnu apte physiquement à la suite d'un examen médical conduit par un médecin sapeur-pompier, jouir de ses droits civiques, subir des épreuves sportives, être en position régulière vis-à-vis du service national, contracter un engagement de cinq ans renouvelable tacitement, mais il ne sera vraiment « pompier » qu'après une période probatoire d'un an et après avis d'un comité consultatif (l'avis du SDIS étant requis pour les officiers).

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France édite, distribue ou envoie des prospectus résumant les conditions d'accès aux corps de sapeurs-pompiers.

Jeunes sapeurs-pompiers : la relève

La possibilité de devenir sapeur-pompier est encore inconnue en France. Les premiers sapeurs-pompiers « d'abord les pupilles, puis les cadets, enfin les JSP) ont vu le jour vers 1870 et ont perduré depuis, même si la Fédération décide de les exclure des concours publics.

Ci-dessous : de jeunes sapeurs-pompiers de Mametz en 1994.

TOULOUSE AZF

21 septembre 2001, 10h17. Un hangar de 9000 mètres carrés abritant 300 tonnes de nitrates d'ammonium est soufflé par une explosion terrible ... A sa place, un gigantesque cratère s'est formé. Autour, 30 morts, 2200 blessés.
Tandis qu'au sud de Toulouse, une pluie de débris s'abat autour du pôle chimique, à plus de 500 km de là, un séisme de 3,4 sur l'échelle ouverte de Richter est mesuré à l'institut de Physique du globe de Strasbourg. C'est dire sa puissance.
Le plan rouge est déclenché 23 minutes après l'explosion. La zone de recueil des victimes couvre plusieurs kilomètres carrés. Six PMA (Poste médical avancé) seront activés, dont un premier, « naturel » : de nombreux blessés rejoignent une caserne de sapeurs-pompiers située à 3 km du l'usine. Plus de 700 blessés seront traités au PMA principal en 7 heures !

Ci-contre : le cratère creusé par l'explosion. Dès leur arrivée sur place, les premiers sauveteurs prendront la mesure de la gravité du drame et demanderont d'envoyer tous les secours.

CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DE MAMETZ

18

Chères Mametziennes et Mametziens,

Nous sommes dans la dernière ligne droite de l'année 2000, il est temps pour les soldats du feu de votre commune de faire le point.

L'année 2001 sera pour Mametz et Thérouanne une année transitoire. Ensemble nous devons oeuvrer sur la départementalisation. A ce propos, rien n'est pas encore ?

J'ose espérer que les sapeurs-pompiers ne se laissent pas gagner par le découragement. Nous sommes toujours dans l'attente d'un projet officiel. Les missions des sapeurs-pompiers sont de plus en plus diversifiées et font que les soldats du feu deviennent de véritables techniciens du risque.
La couverture de ce risque implique des moyens importants et du matériel onéreux que l'échelon communal ne peut financer. Voici en quelques mots la raison de la départementalisation.
Cette année, cinq de nos hommes se sont distingués en stage de sergent, de C.F.A.P.C.R. et de F.I.A. . Nous devons tous en être fiers. Cela montre que les soldats du feu ou secouristes mettent leur point d'honneur à mériter leur popularité.

« SAUVER OU PÉRIR »

cette devise résume le courage et le dévouement des sapeurs-pompiers qui, jours après jours, oeuvrent pour la sécurité et la sauvegarde de la population. Nous vous remercions de l'accueil que vous nous réservez et de la générosité dont vous faites preuve. Remercions également Monsieur le Maire et son conseil municipal pour la somme qui nous a été allouée durant cette année. Avec cette somme et celle de l'amicale, nous avons pu compléter les tenues de certains d'entre nous.

Je terminerai en vous souhaitant, au nom de tous les hommes de la compagnie, actifs et vétérans, une bonne et heureuse année pour 2001.

Le Sous-Lieutenant
Commandant de la Compagnie
Jean-Pierre CADART

À la même époque...

- ▶ 2002 : Mise en circulation de l'Euro.
- ▶ La durée de cotisation passe de 37 ans et demi à 40 ans.
- ▶ Dernier vol de l'avion supersonique Concorde aux couleurs d'Air France.
- ▶ Canicule européenne de 2003.
- ▶ Attentas du 11 septembre aux Etats-Unis.
- ▶ 2005 : La grippe aviaire inquiète le monde entier

- ▶ 2005 : 1ère greffe du visage au monde réalisée au CHU d'Amiens-Picardie.